

Exonhit Therapeutics S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président



Exonhit Therapeutics S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

AUDIT ET DIAGNOSTIC

ERNST & YOUNG Audit

AUDIT ET DIAGNOSTIC

25, rue de Lübeck

75116 Paris

S.à.r.l. au capital de € 182.938

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Exonhit Therapeutics S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Exonhit Therapeutics S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.1 « Produits d'exploitation ».
- Les principes et méthodes comptables d'évaluation des immobilisations financières sont décrits dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.4 « Immobilisations financières ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

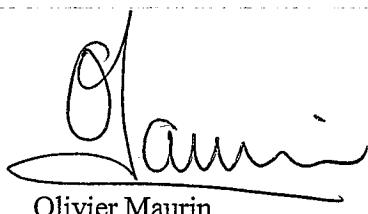
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Paris-La Défense, le 28 mars 2008

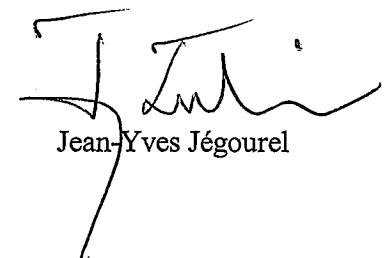
Les Commissaires aux Comptes

AUDIT ET DIAGNOSTIC

ERNST & YOUNG Audit



Olivier Maurin



Jean-Yves Jégourel

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/07	Net 31/12/06
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	42 083	(42 083)	-	-
Frais de recherche et développement	687 122	(655 247)	31 876	33 258
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	591		591	591
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	729 797	(697 330)	32 467	33 849
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage ind.	642 954	(387 376)	255 579	164 538
Autres immobilisations corporelles	2 158 786	(1 478 650)	680 136	701 910
Immobilisations incorp. en cours			-	542 747
Avances et acomptes				
	2 801 740	(1 866 026)	935 715	1 409 195
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E.				
Autres participations	3 670 676	(3 670 676)	-	-
Créances rattachées à participations	4 522 697	(2 770 692)	1 752 005	1 649 300
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	90 750	-	90 750	87 414
	8 284 122	(6 441 368)	1 842 754	1 736 714
ACTIF IMMOBILISE	11 815 660	(9 004 723)	2 810 936	3 179 758

STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	9 554		9 554	
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
	9 554		9 554	
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur command	8		8	154
Créances clients et comptes rattachés	1 096 637		1 096 637	1 818 768
Autres créances	2 572 424		2 572 424	4 019 421
Capital souscrit et appelé, non versé				
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	24 938 336		24 938 336	18 129 786
Disponibilités	5 856 228		5 856 228	5 291 732
Charges constatées d'avance	175 586		175 586	147 471
	30 970 150		30 970 150	23 568 989
ACTIF CIRCULANT	34 648 774		34 648 774	29 407 332

Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	2 107 202	-	2 107 202	1 571 072
TOTAL GENERAL	48 571 636	(9 004 723)	39 566 912	34 158 161

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/12/07	Net 31/12/06
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	426 721	382 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	70 391 599	58 001 910
Ecarts de réévaluation	796	796
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(45 335 222)	(40 665 574)
Résultat de l'exercice	(7 448 712)	(4 669 648)
	18 035 182	13 049 572
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 601	3 492
PROVISIONS REGLEMENTEES		
	CAPITAUX PROPRES	18 036 782
		13 053 064
Produits des émissions de titres participatifs	13 522 178	13 522 178
Avances conditionnées		
	AUTRES FONDS PROPRES	13 522 178
		13 522 178
Provisions pour risques	2 107 202	1 571 072
Provisions pour charges	157 363	168 582
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 264 565
		1 739 654
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		31 197
Emprunts et dettes financières divers	919 807	919 807
	919 807	951 005
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 473 452	937 819
Dettes fiscales et sociales	1 456 273	1 433 850
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150	1 590
Autres dettes	2 929 875	2 373 259
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 883 981	2 494 240
	DETTES	5 733 663
		5 818 503
Ecarts de conversion passif	9 725	24 763
	TOTAL GENERAL	39 566 912
		34 158 161

COMPTE DE RESULTAT (Première partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/12/07	Net 31/12/06
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	385 671	4 790 982	5 176 653	5 369 983
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	385 671	4 790 982	5 176 653	5 369 983

Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		47 525	9 158
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		27 353	184 653
Autres produits		82 896	160 685
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 334 427	5 724 478	

CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises (et droits de douane)			
Variation de stock de marchandises		(9 554)	
Achats de matières premières et autres approvisionnement			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		7 194 434	5 325 392
Autres achats et charges externes		7 184 880	5 325 392
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	157 541	190 638	
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements		3 130 018	2 974 680
Charges sociales		1 434 361	1 333 656
		4 564 378	4 308 336
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		298 731	279 252
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	48 297
Dotations aux provisions pour risques et charges		298 731	327 549
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 467	1 632	
CHARGES D'EXPLOITATION	12 208 997	10 153 547	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 874 570)	(4 429 068)	

COMPTE DE RESULTAT (Deuxième partie)

RUBRIQUES	Net 31/12/07	Net 31/12/06
RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 874 570)	(4 429 068)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	612 339	393 175
Reprises sur provisions et transferts de charges	407 814	217 198
Différences positives de change	255 597	120 270
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	573 529	160 852
	1 849 279	891 495
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 659 894	1 147 469
Intérêts et charges assimilés	474 767	78 268
Différences négatives de change	926 707	413 145
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	26 099	
	3 087 466	1 638 883
RESULTAT FINANCIER	(1 238 188)	(747 388)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(8 112 758)	(5 176 456)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 376	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	473 912	23 295
Reprises sur provisions et transferts de charges	475 288	23 295
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 840	182
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	435 241	2 174
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	486 081	2 355
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 794)	20 939
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	(674 840)	(485 869)
TOTAL DES PRODUITS	7 658 993	6 639 268
TOTAL DES CHARGES	15 107 705	11 308 916
BENEFICE OU PERTE	(7 448 712)	(4 669 648)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Montants en milliers d'euro, sauf nombre d'actions et données par action)

	Capital	Nombre d'actions	Montant	Prime d'émission	Réerves	Autres	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2004	19 248 020	308	46 634	(36 509)	13		10 446
Augmentation de capital en numéraire	2 725 095	44	7 833				7 877
Frais d'introduction en bourse			(1 030)				(1 030)
Conversion des Ocabsa	1 041 848	17	2 994				3 011
Exercice des options de souscriptions d'actions	24 000	0	0				0
Résultat de la période				(4 156)			(4 156)
Subvention d'investissement					(8)		(8)
Au 31 décembre 2005	23 038 963	369	56 431	(40 665)	5		16 141
Emission de nouveaux BSA			4				4
Exercice de BSA	396 407	6	1 147				1 153
Exercice des options de souscriptions d'actions	445 140	6	732				738
Frais d'opérations financières			(311)				(311)
Résultat de la période				(4 670)			(4 670)
Subvention d'investissement					(1,892)		(2)
Au 31 décembre 2006	23 880 510	382	58 002	(45 334)	3		13 053
Augmentation de capital	800 000	13	6 082				6 095
Emission de nouveaux BSA							
Exercice de BSA	1 574 989	25	6 499				6 524
Exercice des options de souscriptions d'actions	188 135	3	444				447
Frais d'opérations financières			(632)				(632)
Résultat de la période				(7 449)			(7 449)
Subvention d'investissement					(2)		(2)
Au 31 décembre 2007	26 443 634	423	70 395	(52 783)	2		18 037

1. NATURE DE L'ACTIVITE

ExonHit Therapeutics, S.A. (la « Société ») est une société anonyme de droit français qui opère dans la découverte pharmaceutique et diagnostique travaillant en partenariat avec de grands industriels et développant son propre portefeuille de médicaments. La Société a construit son projet sur la découverte de technologies propriétaires permettant d'exploiter un processus biologique complexe et encore peu exploré, l'épissage alternatif de l'ARN, qui joue un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire des programmes de découverte de nouveaux médicaments, de diagnostics attractifs ainsi que des outils nouveaux pour la recherche fondamentale sur le génome humain. La Société exploite sa propriété intellectuelle au travers d'accords de collaboration de services avec des industriels dans trois grands domaines clés d'application – le médicament, le diagnostic et les outils d'analyse du génome – d'une part, et en poursuivant ses propres projets thérapeutiques et diagnostiques – en particulier dans le domaine des maladies neurodégénératives – d'autre part.

Depuis le 17 novembre 2005, ExonHit Therapeutics SA est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

La Société a été immatriculée le 20 novembre 1997. L'exercice comptable est d'une durée de 12 mois tout comme l'exercice précédent. Les données présentées sont comparatives et la durée des deux exercices étant similaire elles sont représentatives.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité d'exploitation, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations sont toujours susceptibles de s'écartez de ces estimations initiales.

Les éléments retenus en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

2.1. *Produits d'exploitation*

Les produits d'exploitation de la Société incluent les produits de recherche et développement et les subventions reçues d'organismes publics.

Les produits de recherche et développement sont principalement issus de contrats de recherche signés entre la Société et des partenaires stratégiques pharmaceutiques ou de diagnostics. L'objet et la durée des contrats sont variables. Ces contrats peuvent couvrir des étapes différentes de processus de recherche et développement d'un médicament. Certains contrats sont concentrés sur un stade particulier du processus de recherche et développement, comme la toxicologie, alors que d'autres couvrent tout le processus de recherche et développement des produits diagnostiques ou thérapeutiques. Selon ces contrats, la Société reçoit en général les différents types de paiements suivants :

- *un montant non remboursable reçu à la signature du contrat* : ce montant est immédiatement enregistré en chiffre d'affaires dès lors que sa recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge du Groupe, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ce montant est enregistré en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat ;
- *des paiements de recherche et développement* : ces montants sont en général reçus trimestriellement. Soit ils sont liés au nombre de personnes dédiées par la Société au programme de recherche, soit ils représentent un montant forfaitaire. Dans le premier cas, à partir du moment où le nombre de personnes dédiées correspond à celui stipulé dans le contrat, le montant est reconnu en chiffre d'affaires linéairement sur la période de développement correspondante. Dans le deuxième cas, il est en général appliqué un taux de marge estimé sur la totalité de la prestation, et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des travaux ;
- *des paiements non remboursables liés au franchissement des étapes clés des programmes de recherche et développement* : ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat dès qu'ils sont définitivement acquis lorsqu'il existe une obligation de performance et que la juste valeur associée à chaque sous-phase du programme de recherche et développement ne peut pas être démontrée. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en chiffre d'affaires à la date de franchissement de l'étape clé ;

Les paiements reçus avant que les critères de comptabilisation en chiffre d'affaires ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

La Société inclut dans les produits les subventions reçues d'organismes publics au fur et à mesure de leur octroi. Lorsque ces subventions sont assorties de conditions particulières, leur comptabilisation en produit d'exploitation reste subordonnée à la réalisation de ces conditions. Les recettes issues de ces subventions et s'inscrivant dans le cadre de programme de recherche à long terme sont enregistrées en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement, à défaut de phases prédefinies ou d'exigences techniques particulières. Une fois les conditions remplies ou les étapes du projet franchies, ces subventions sont définitivement acquises à la Société.

2.2. *Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant*

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et de charges d'amortissement d'immobilisations sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais, dont le montant s'élève à 6 787 K€ contre 5 106 K€ pour l'exercice précédent, ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Lorsqu'il n'a pu être utilisé pour compenser un impôt dû, le crédit d'impôt fait l'objet d'un remboursement dans la quatrième année suivant sa constatation. A compter de l'exercice 2004, le crédit d'impôt recherche est fonction, d'une part, de l'accroissement des frais de recherche et développement, et d'autre part, du volume des frais de recherche et développement. Dans le cas d'une diminution des dépenses de recherche et développement, la part négative de crédit d'impôt recherche n'est pas exigible par l'état mais s'imputera sur les crédits d'impôts recherche en variation positive ultérieurs. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de l'exercice 2007 s'élève à 675 K€ contre 487 K€ au titre de l'exercice 2006. Les créances figurant au bilan au titre du crédit d'impôt recherche des quatre dernières années s'élèvent à 1 791 K€ au 31 décembre 2007.

2.3. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Afin de déterminer les conséquences de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-6 au 1er janvier 2005, des travaux ont été réalisés en interne sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

Les durées d'amortissement pratiquées jusqu'à présent ainsi que la décomposition de ces immobilisations sont conformes à la nouvelle réglementation.

• **Immobilisations incorporelles**

Elles sont composées :

- de frais de constitution, amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans,
- de logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- de licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées respectives de 3 ans et 5 ans.

Lors de l'arrêté des comptes, la Société reconside systématiquement la valeur nette comptable de ces immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, la Société réalise un test de dépréciation, et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur. Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été constatée aux 31 décembre 2007 et 2006.

• **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est enregistrée lorsqu'il apparaît que leurs valeurs nettes comptables deviennent, de façon irréversible, supérieures aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation. Aucune provision n'a été comptabilisée aux 31 décembre 2007 et 2006.

Des cessions d'immobilisations ont été effectuées au cours de l'exercice 2007 à hauteur de 20 K€, comprenant des mises au rebut pour 19 K€ et une vente de matériel de laboratoire pour 1 K€.

2.4. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières comprennent :

- les investissements (titres de participation et créance rattachée) effectués dans la filiale américaine, ExonHit Therapeutics, Inc.
- les dépôts et cautionnement

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en tenant compte des perspectives d'activité et de rentabilité de la participation. La valeur d'utilité de la participation dans ExonHit Therapeutics, Inc. a été revue au 31 décembre 2007. Une provision supplémentaire de 1 124 K€ a été enregistrée sur l'exercice 2007 sur les titres de participation à hauteur de la situation nette négative de la filiale et une reprise de 408 K€ sur la créance rattachée. Au 31 décembre 2007, les titres de participation et les créances rattachées sont provisionnés à hauteur de 3 671 K€ et 2 770 K€ respectivement.

2.5. Crédits et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur historique. Une provision est constituée sur les créances pour ramener la valeur historique à la valeur de réalisation lorsque celle-ci est inférieure.

2.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.7. Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur au jour de l'opération. En fin d'exercice, les créances et dettes en devises sont converties au taux de clôture et les gains ou pertes de change latents sont enregistrés au bilan dans des comptes d'attente. Les pertes latentes non couvertes sont intégralement provisionnées.

2.8. Provision pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour la première fois sur l'exercice 2004 comme un changement de méthode conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf note 14).

2.9. Options et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

2.10. Droit individuel à la formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucune provision. Une mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés.

3. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Avec date d'effet le 1er janvier 2003, la Société a conclu un nouvel accord de recherche et développement d'une durée de 18 mois avec la société BioMérieux dans le domaine des diagnostics des cancers du sein. Le programme de recherche défini dans cette collaboration consistait en l'identification de clones DATAS sélectionnés pour leurs caractéristiques prédictives de la pathologie. Les travaux de R&D réalisés par ExonHit ont été finalisés au 30 juin 2004. En 2004, le chiffre d'affaires reconnu sur ce contrat a été de K€ 263. Certaines clauses du contrat ont survécu à sa fin, notamment en ce qui concerne les paiements de jalons de succès. En octobre 2005, la Société a conclu un nouvel accord de recherche et développement d'une durée de six ans avec la société BioMérieux S.A. dans le domaine des diagnostics sanguins et tissulaires des cancers, incluant, outre le cancer du sein, d'autres formes de cancer. En novembre 2005, la société bioMérieux S.A. est devenue actionnaire de la Société à hauteur de 6% de son capital (cf Note 12.1). Les programmes de recherche définis dans cette nouvelle collaboration consistent en l'identification de clones DATAS qui seront sélectionnés pour leurs caractéristiques prédictives des pathologies étudiées. En compensation des efforts de recherche réalisés par la Société, bioMérieux réalise des paiements de recherche et développement par projet diagnostics et le programme porte sur un minimum de cinq projets diagnostics.

En décembre 2007, ExonHit et bioMérieux ont signé un avenant à cet accord. Cet avenant permet à ExonHit de pouvoir exploiter les résultats issus des projets développés en commun afin de servir l'industrie pharmaceutique et d'initier ses propres projets dans le domaine du cancer, projets sur lesquels bioMérieux aura une option pendant une durée limitée. Dans le même temps, les deux projets non initiés deviennent optionnels pour bioMérieux.

Les revenus avaient été initialement comptabilisés dans le cadre d'un accord pluri-projets ("multiple deliverables arrangement") attribuant la même valeur à chacun des projets initiés. La signature de cet avenant rendant les 2 derniers projets optionnels, la politique de reconnaissance des revenus a été modifiée. Ce changement est effectué de manière prospective car il s'agit d'un changement d'estimation. Ainsi, le revenu issu du projet en cours (cancer de la prostate) sera reconnu sur la durée résiduelle des travaux à réaliser par ExonHit pour un montant moindre que les revenus initialement reconnus sur le projet précédent (cancer du colon). Cette reconnaissance des revenus n'a aucun impact sur les paiements reçus.

En décembre 2002, la Société et le groupe pharmaceutique spécialisé Allergan ont signé un accord de collaboration dans les domaines de la douleur, de l'ophtalmologie et des maladies neuro-dégénératives dont la SLA pour une durée initiale de trois ans. Dans le cadre de cette collaboration, la Société utilise sa technologie DATAS pour identifier les ARN alternativement épissés, teste les séries de clones ainsi identifiés avec des acides nucléiques et conduit des analyses bioinformatiques sur les résultats obtenus. Les échantillons utilisés par cette collaboration proviennent des banques des deux parties ainsi que de collaborateurs extérieurs. La Société et Allergan conduisent des travaux de validation de cibles et choisissent ensemble quelles sont les cibles les plus prometteuses à faire progresser vers l'étape suivante de chimie. Chaque partie utilise ses ressources en chimie afin d'identifier les molécules les plus prometteuses sur lesquelles elles pratiquent des tests pré-cliniques. Allergan et la Société ont l'option de développer et commercialiser les fruits de ces recherches. Pendant la durée de cet accord, Allergan a réalisé de façon irrévocabile des paiements trimestriels afin de financer l'effort de recherche de la Société. Les paiements d'Allergan dans le cadre de ce contrat sont réalisés en dollar US. Les paiements trimestriels de R&D ont été reconnus en chiffre d'affaires de manière linéaire sur le trimestre au cours duquel l'effort de R&D correspondant a été effectué.

L'accord de décembre 2002 a été amendé le 14 mars 2005 par un avenant numéro 1 au contrat initial. Les deux sociétés ont décidé par cet avenant de préciser certaines clauses du contrat initial et de proroger la

collaboration jusqu'en décembre 2007. A la signature de cet avenant, Allergan a réalisé un paiement irrévocabile de K\$ 2.000 qui est reconnu sur la durée résiduelle du contrat.

Cet accord a de nouveau été amendé en date du 30 juin 2006 par un avenant numéro 2 au contrat initial. Les deux sociétés ont décidé par cet avenant d'élargir le champs d'application en incluant toutes les maladies neuro-dégénératives, de le proroger jusqu'en décembre 2009 et d'augmenter les paiements réalisés par Allergan à ExonHit dans le cadre de cet accord. A la signature de cet avenant, Allergan a réalisé un paiement irrévocabile de K\$ 600 qui est reconnu sur la durée résiduelle du contrat.

Ces deux avenants ont été incorporés dans un nouveau contrat signé par les deux parties en décembre 2007, contrat qui en sus, précise certaines clauses. La clause de rupture anticipée du contrat au bénéfice d'Allergan en cas de départ des fondateurs a été amendée afin de permettre la poursuite du contrat via un accord de consultant entre la Société et les fondateurs en cas de départ de ces derniers de la société. Par ailleurs, une option de renouvellement automatique du contrat a été ajoutée qui, si déclenchée par Allergan, entraînera un paiement irrévocabile en faveur de la Société. La signature de ce nouveau contrat n'a aucune conséquence sur la reconnaissance des revenus telle que décrite ci-dessus.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements ayant affecté les valeurs brutes et les amortissements sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			
	31 déc. 06	Augmen-tation	Diminu-tion	31 déc. 07	31 déc. 06	Dotation	Reprise	31 déc. 07
Frais de constitution	42			42	42			42
Frais de R & D								
Concessions, brevets et droits similaires								
Logiciels	486	15		501	476	9		485
Brevets	60			60	60			60
Licences	87	37		123	64	43		108
Marques	2			2	2			2
	635	52		687	602	53		655
Autres immob. Incorp.	1			1				-
Immobilisations Incorp. en cours	543		543					-
Avances & acomptes								
	1 221	52	543	730	644	53		697

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2006 étaient constituées des frais liés à l'augmentation de capital réalisée en 2007.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements ayant affecté les valeurs brutes et les amortissements sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			
	31 déc. 06	Augmen-tation	Diminu-tion	31 déc. 07	31 déc. 06	Dotation	Reprise	31 déc. 07
Terrains								
Constructions								
Matériel industriel	503	153	13	643	339	60	11	387
Autres immobilisations corporelles								
<i>Agencements et divers</i>	1 524	67	2	1 589	868	153	2	1 020
<i>Matériel de transport</i>	363	96	5	454	318	30	5	344
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	115	1		116	114	2		115
<i>Mobilier</i>								
Immobilisations en cours	2 002	164	7	2 159	1 300	185	7	1 479
Avances & acomptes	2 505	317	20	2 802	1 639	246	19	1 866

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements ayant affecté les valeurs brutes et les provisions pour dépréciation sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES				PROVISIONS			
	31 déc. 06	Augmen-tation	Diminu-tion	31 déc. 07	31 déc. 06	Dotation	Reprise	31 déc. 07
Participations	2 547	1 124		3 671	2 547	1 124		3 671
Créances rattachées aux participations	4 828		305	4 523	3 179		408	2 771
Autres immobilisations financières	87	3		91				
Immobilisations financières	7 462	1 127	305	8 284	5 726	1 124	408	6 442

Au 31 décembre 2007, la situation nette de la filiale américaine est négative, tout comme en 2006. Une provision pour dépréciations de titres a été comptabilisée au 31 décembre 2005 pour 3.396 K€. Des réajustements (reprises) ont été constatés au 31 décembre 2006 et 2007 afin de ramener la provision à hauteur de la situation nette négative de la filiale, soit 2.771 K€.

7. VENTILATION DES CRÉANCES ET DES DETTES SELON LEUR ÉCHÉANCE

Voir tableau des créances et dettes joint.

8. DISPOSIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2007	2006
Disponibilités.....	5.856	5.292
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	24.938	18.130
Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	30.795	23.422

Au 31 décembre 2007, les valeurs mobilières de placement étaient principalement composées de :

- SICAV de trésorerie pour un montant de 21.179 K€ dont,
 - 17.563K€ catégorisées «*Monétaire Dynamique* » ; et,
 - 3.616K€ catégorisées « *Monétaire* ».
- de titres de créances négociables pour un montant de 3.750 K€.

Au 31 décembre 2007, la Société détient des parts de deux Sicav « Monétaire Dynamique » qui ont pour caractéristiques communes d'avoir une notation Morningstar de 4 et 5 étoiles, des valeurs liquidatives quotidiennes, l'EONIA comme indice de référence et un objectif de volatilité inférieur à 1%.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élèvent à 547 K€ contre 161 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

9. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Charges à payer	Montant (en milliers d'euros)
Fournisseurs, factures non parvenues	551
Dettes fiscales et sociales	1 054
Dettes pour congés à payer	307
Dettes pour primes	591
Etat charges à payer	156
Total	1 605

10. DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant (en milliers d'euros)
Clients, factures à établir	149
Autres créances	777
dont produits divers à recevoir – intérêts	
créditeurs Compte Société Générale en	
dollars.....	18
dont produits divers à recevoir – dégrèvement	86

taxe professionnelle	673
2006.....	
dont crédit d'impôt recherche	10
2007.....	
Intérêts courus à recevoir	
Total	936

11. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de charges relatives à l'exercice 2008 liées essentiellement aux loyers, aux abonnements, à la maintenance, aux cotisations, à la sous-traitance et aux assurances. Elles s'élèvent à 176 K€ au 31 décembre 2007 contre 147 K€ au 31 décembre 2006.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 884 K€ au 31 décembre 2007 contre 2 494 K€ au 31 décembre 2006 et correspondent aux travaux facturés à la clôture de l'exercice devant être réalisés au cours des années 2008 et 2009.

12. CAPITAL SOCIAL

12.1. Généralités

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 26 670 034 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 €, toutes de même catégorie, dont 2 789 524 actions créées au cours de l'exercice 2006.

Mouvements de capital

Le 30 décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 1.041.848 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 par conversion des OCABSA. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 17 assortie d'une prime d'émission de K€ 2.994.

Le 7 décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 172.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 suite à l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation consentie à la Société Générale. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 3 assortie d'une prime d'émission de K€ 496.

Le 23 novembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 18.512 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 au prix de € 2,31 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 0,3 assortie d'une prime d'émission de K€ 42.

Le 17 novembre 2005, la Société a procédé à son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris par l'émission de 1.150.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 au prix de € 2,89. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 18 assortie d'une prime d'émission brute de K€ 3.305. Les frais inhérents à cette augmentation de capital ont été imputés à hauteur de K€ 1.030 sur la prime d'émission. La Société a également procédé à l'émission de 1.384.083 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 au prix de € 2,89 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à bioMérieux S.A. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 22 assortie d'une prime d'émission de K€ 3.978.

Les 26 février 2007 et 31 mai 2007, la Société a procédé à l'émission de respectivement 400.000 et 400.000 actions d'une valeur nominale de € 0,016 lors du premier et deuxième tirage sur sa ligne Paceo au bénéfice de la Société Générale. Ces émissions se sont traduites par des augmentations de capital social de K€ 6 assortie d'une prime d'émission nette des frais de K€ 2.814 pour le premier tirage et de K€ 6 assortie d'une prime d'émission nette des frais de K€ 3.268 pour le deuxième tirage.

Le 22 novembre 2007, la Société a procédé à l'émission gratuite de 226.400 actions d'une valeur nominale de € 0,016 conformément aux attributions du 17 novembre 2005 et aux autorisations de l'Assemblée Générale du 9 septembre 2005.

Options de souscription d'actions

D'autre part, des options de souscriptions d'actions donnant droit à 24.000 actions ont été exercées au cours de l'exercice 2005.

Des options de souscriptions d'actions donnant droit à 445.140 actions ont été exercées au cours de l'exercice 2006 et des bons de souscriptions d'actions donnant droit à 396.407 actions ont été exercées au cours de cet exercice.

Des options de souscriptions d'actions donnant droit à 188.135 actions ont été exercées au cours de l'exercice 2007 et des bons de souscriptions d'actions donnant droit à 1.574.989 actions ont été exercées au cours de cet exercice.

Bons de souscription d'actions

En novembre 2005, la Société a racheté les bons E1, E2, F1 et F2 à leurs détenteurs pour un montant total de 19 euros. Elle a ensuite émis 1.595.740 BSA donnant droit de souscrire 1.595.740 actions nouvelles ordinaires de la Société au prix de 2,89 euros. Les bénéficiaires avaient jusqu'au 31 janvier 2006 pour souscrire ces nouveaux BSA qui sont exerçables jusqu'au 29 novembre 2008. Au 31 décembre 2005, 1.209.072 BSA ont été souscrits par les bénéficiaires. Ces souscriptions ont représenté une prime d'émission de 12.090,72 euros. Au cours du mois de janvier 2006, les 386 668 BSA restants ont été souscrits par les bénéficiaires.

En décembre 2005, la Société a racheté les bons F3 issus de la conversion des OCABSA en ABSA à leurs détenteurs pour un montant total de 6 euros. Ces bons ont été ensuite annulés par décision du Directoire du 30 décembre 2005. Lors de la conversion des OCABSA, la Société a également émis 1.041.848 BSA E3. Cinq BSA E3 sont nécessaires pour acheter une action ordinaire de la Société au prix de 2,89 euros. Ces BSA sont exerçables jusqu'au 29 novembre 2008.

Le 26 juin 2006, la Société a procédé à l'émission gratuite de 23.651.018 BSA (« BSA06 ») à tous les actionnaires de la Société au 23 juin 2006, donnant droit de souscrire 2.365.101 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 7,80 euros par action jusqu'au 19 janvier 2007. Les frais inhérents à cette émission de BSA ont été imputés à hauteur de 311 K€ sur la prime d'émission.

Au cours de l'exercice 2006,

- 488.985 BSA E3 ont été exercés, donnant droit à 97.797 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 2,89 euros par actions ;
- 297.068 BSA E ont été exercés donnant droit à 297.068 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 2,89 euros par action ; et,

- 15.420 BSA06 ont été exercés, donnant droit à 1.542 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euros, au prix de souscription de 7,80 euros par actions.

Au cours de l'exercice 2007, 4.082.730 BSA06 supplémentaires ont été exercés donnant droit à 408.273 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 7,80 euros par actions. Les BSA06 qui n'ont pas été exercés sont devenus caducs. Les augmentations de capital et de prime d'émission nette qui résultent de l'exercice de ces BSA06 sont de K€ 7 et de K€ 3.146, respectivement.

12.2. Droits préférentiels de souscription

Les actionnaires existant bénéficient d'un droit préférentiel de souscription d'actions nouvelles de la Société en cas d'augmentation de capital en numéraire. Les actionnaires peuvent, dans certaines circonstances, renoncer à leur droit préférentiel de souscription au cours d'une assemblée générale extraordinaire. En cas d'offre d'actions par la Société, les droits préférentiels de souscription sont cessibles durant la période de souscription.

12.3. Bons de souscription d'actions

Une synthèse des mouvements sur les bons de souscription d'action est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons de souscription d'action attribués	Prix moyen d'exercice par action (€)
Solde au 31 décembre 2005	1.417.442	2,89
Emis et souscrits	2.751.769	7,11
Exercées	(396.407)	2,91
Annulées	-	-
Solde au 31 décembre 2006	3.772.804	5,97
Emis et souscrits	(1.574.989)	4,17
Exercées	(1.941.409)	-
Annulées	-	-
Solde au 31 décembre 2007	256.406	2,89

En cas de conversion de la totalité de ces bons, la Société devrait émettre 256.406 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro. L'augmentation de capital social et de prime d'émission brute qui en résulterait serait de 4 K€ et de 737 K€, respectivement.

12.4. Attribution gratuite d'actions

En septembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires a délégué au Directoire les pouvoirs pour procéder pendant une durée de 38 mois à une attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions existantes ou nouvelles supérieur à 750.000.

En novembre 2005, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions pour un nombre total de 240.000. Outre les périodes d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans, l'acquisition de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de performance propres à chacun des bénéficiaires.

En mars 2006 et en décembre 2006, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions à certains salariés et mandataires sociaux de la Société pour un nombre total de 176.900 et 123.000, respectivement. Outre les périodes d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans, l'acquisition de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de performance propres à chacun des bénéficiaires.

	Nombre d'actions
Solde au 31 décembre 2005	240.000
Attribuées	299.900
Emises	
Annulées	(72.500)
Solde au 31 décembre 2006	467.400
Attribuées	48.300
Emises	(226.400)
Annulées	(20.000)
Solde au 31 décembre 2007	269.300

12.5. Options de souscription d'actions

En septembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Directoire à consentir à certains salariés et aux mandataires sociaux, des options donnant droit à l'achat ou à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital social dans la limite d'un nombre maximal de 200.000 actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter du 9 septembre 2005.

En novembre 2005, la Société a attribué 21.000 options de souscription d'actions à certains salariés. Chaque option donne le droit de souscrire une action ordinaire à un prix d'exercice de € 2,89 par action. Ces options peuvent être exercées par tiers à compter de la date anniversaire de leur attribution. Cependant, ce droit d'exercice est limité pour les bénéficiaires domiciliés fiscalement en France, qui ne peuvent exercer ces options pendant la période d'indisponibilité fiscale, c'est-à-dire quatre ans.

En mars 2006, la société a procédé à l'attribution de 5.298 options de souscriptions d'actions donnant droit à souscrire 5.298 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 6,11 euros par action.

En mars 2007, la société a procédé à l'attribution de 78.792 options de souscriptions d'actions donnant droit à souscrire 78.792 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 7,78 euros par action.

En décembre 2007, la société a procédé à l'attribution de 12.000 options de souscriptions d'actions donnant droit à souscrire 12.000 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 5,04 euros par action.

Une synthèse des attributions d'options de souscription d'action est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options de souscription d'action attribuées	Prix moyen d'exercice par action (€)
Solde au 31 décembre 2005	1.478.626	2,89
Attribuées	5.298	6,11
Exercées	(445.140)	1,66
Annulées		
Solde au 31 décembre 2006	1.038.784	3,44
Attribuées	90.792	7,42
Exercées	(188.135)	
Annulées	(11.502)	8,46
Solde au 31 décembre 2007	929.939	3,98

Au 31 décembre 2007, la durée moyenne résiduelle de vie des options est de 5,02 années. En cas d'exercice de la totalité des options, la Société devrait émettre 929.939 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro. Les augmentations de capital et de prime d'émission qui résulteraient de l'exercice de la totalité de ces options seraient de 15 K€ et de 3.697 K€ respectivement.

Au 31 décembre 2007, des options de souscription d'actions permettant la souscription de 841.117 actions étaient exercables. Cependant, les détenteurs d'options fiscalement domiciliés en France doivent respecter le délai d'indisponibilité fiscale pour ce qui est de la vente des actions issues de l'exercice de leurs options de souscription d'actions et ne peuvent vendre ces actions qu'à compter du quatrième anniversaire de l'attribution des options.

13. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières s'analysent comme suit au 31 décembre :

(en milliers d'euro)	31 décembre	
	2007	2006
Avance remboursable ANVAR (a)	848	848
Emprunts bancaires (b)	31	31
Intérêts sur Emprunts d'obligations convertibles (c)	71	71
Total	920	951
<i>Dont part à court terme</i>	<i>920</i>	<i>951</i>
<i>Dont part à long terme</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'intégralité des dettes financières est libellée en euros.

(a) La Société a reçu des avances remboursables de l'Anvar, organisme public accordant des financements aux entreprises françaises de recherche et développement sur deux projets distincts. Le remboursement de ces avances, qui ne portent pas intérêt, est conditionné par le succès commercial et technique des projets de recherche auxquels elles se rapportent. En décembre 2002, la Société a demandé à l'ANVAR de constater l'échec commercial du premier projet financé. En juin 2004, la Société a également demandé à l'ANVAR de se prononcer sur la réorientation du deuxième projet financé. Au 31 décembre 2007, après une étude approfondie des dossiers par l'Anvar en fin d'année, la Société est en attente d'une réponse sur ces deux demandes.

(b) Les emprunts bancaires portaient intérêt à taux fixe et avaient une date de maturité comprise entre mars et avril 2007. Le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts bancaires s'élèvait à 5,70 % au 31 décembre 2006.

(c) Les intérêts sur l'emprunt d'obligations convertibles de 13.522 K€ (voir § 14) émis le 08/11/06 au taux de 3,50% s'élèvent à 71 K€ au 31 décembre 2007.

14. FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILÉS

Le 8 novembre 2006, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant de 13.522 K€ représenté par 2.080.335 obligations de 6,50 euros de valeur nominale, convertibles en actions. Les principaux termes de cet emprunt sont les suivants :

- Durée : 5 ans
- Intérêt annuel : 3,50%
- Amortissement normal : 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par obligation

Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés. Les intérêts dus au 31 décembre 2007 s'élèvent à 71 K€ contre 71 K€ pour l'année 2006. Les intérêts générés et les intérêts payés sur l'exercice 2007 s'élèvent tous deux à 475 K€. Par ailleurs, aucune provision de la prime de remboursement n'a été enregistrée suite à la forte volatilité du cours et l'incertitude sur son remboursement en numéraire.

15. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Dotation de l'exercice 2007	Reprise de l'exercice 2007 (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Provision pour retraite (a)	169			11		157
Provision pour litiges sociaux (b)	0					0
Provision pour perte de change (c)	1 571	536				2 107
Total des provisions	1 740	536		11		2 265

Impact (net des charges encourues) :

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Dotation de l'exercice 2006	Reprise de l'exercice 2006 (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2006
Résultat d'exploitation				11		
Résultat financier		536				

(a) Conformément aux dispositions de la loi française, la Société verse des contributions à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Une évaluation actuarielle des engagements de la société française a été effectuée pour la première fois au 1^{er} janvier 2004. Le calcul intègre les hypothèses de probabilité de maintien de personnel dans le groupe, d'évolutions salariales (entre 2 et 4% pour le personnel cadre et entre 3 et 5% pour le personnel non cadre) ainsi qu'une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative des salariés à 61 ans pour le personnel non cadre et à 65 ans pour le personnel cadre.

Le taux d'actualisation retenu est de 4,5% pour l'année 2004, de 4% pour les années 2005 et 2006 et de 4,25% pour l'année 2007. Les engagements relatifs au personnel français ont été calculés au 1^{er} janvier 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 en prenant en considération les dispositions de la loi sur les retraites du 21 août 2003 et ont été provisionnés pour la première fois dans les comptes de l'exercice 2004. Conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC, la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite dans les comptes de l'exercice 2004 a été traitée comme un changement de méthode et la provision a été imputée sur les capitaux propres pour la partie

correspondant au montant de la provision calculée au 1^{er} janvier 2004 (soit 84 K€) et en charge pour 29 K€ sur l'exercice 2004 pour la partie imputable à cette période. Une projection au 31 décembre 2007 des indemnités de départ en retraite a été réalisée au 30 juin 2007. Le montant des engagements de retraite s'élève à 169 K€ au 31 décembre 2006 et à 157 K€ au 31 décembre 2007. Cette diminution de l'engagement est due à la mise à jour de l'hypothèse de modalité de départ à la retraite pour les salariés cadres. En effet, l'hypothèse de mise à la retraite à 65 ans pour les salariés cadres sera plus avantageuse pour la société, les indemnités de mises à la retraite n'étant pas soumises à charges sociales, et tout en restant cohérente avec l'Article 16 de la Loi FILION du 21 août 2003 et avec la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2007, qui interdisent la mise à la retraite seulement avant 65 ans. Une reprise de 11 K€ a donc été comptabilisée sur l'exercice 2007.

(b) La Société avait au 31 décembre 2005 des provisions pour litiges prud'homaux avec deux de ses anciens employés. Les deux dossiers ont été clôturés durant l'année 2006. Ces litiges ont été réglés en 2006. Une reprise de provision a été constatée pour la totalité provisionnée, soit 167 K€.

(c) La variation de 536 K€ de la provision pour perte de change concerne uniquement une augmentation des pertes de change latentes liées à la conversion des créances à long terme entre ExonHit Therapeutics SA et sa filiale américaine.

16. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur l'exercice 2007, les charges exceptionnelles s'élèvent à 486 K€ contre 2 K€ en 2006. Elles correspondent à des pénalités pour contrôle fiscal à hauteur de 51 K€ ainsi qu'à la valeur nette comptable des biens immobilisés cédés pour 435 K€. Ce montant inclut les cessions de matériel de laboratoire (433 K€) pris en cession-bail.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 475 K€ en 2007 contre 23 K€ en 2006.

Sur l'exercice 2006, ils correspondaient à la quote-part des subventions d'investissement rapportée au résultat pour 2 K€ et à des produits de cessions de biens immobilisés pour 21 K€.

Sur l'exercice 2007, ils correspondent à la quote-part des subventions d'investissement rapportée au résultat pour 2 K€, à des biens immobilisés acquis gratuitement pour 1 K€, et à des produits de cessions de biens immobilisés pour 472 K€, dont 433 K€ de cessions de matériel de laboratoire pris en cession-bail. et 39 K€ de cessions de biens immobilisés.

17. SITUATION FISCALE LATENTE

La loi de finances pour 2004 stipule que les déficits ordinaires restant à reporter à la clôture de l'exercice précédent le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2004 sont reportables sans limitation de durée.

La situation fiscale latente de la Société s'analyse essentiellement au regard des éléments suivants :

Nature	Montant (en milliers d'euros)
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 1999	1 199
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2000	2 941
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2001	5 084
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2002	10 632
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2003	8 018
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2004	11 381
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2005	4 980
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2006	4 611
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2007	7 712
Total déficits ordinaires	56 558
Amortissements réputés différés (créés au titre des exercices antérieurs à l'exercice 2004)	1 622
Total déficits ordinaires et amortissement différés	58 180

18. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

La Société a consenti une avance en compte courant à sa filiale ExonHit Therapeutics, Inc. d'un montant de 4 523 K€ au 31 décembre 2007 contre 4 828 K€ au 31 décembre 2006. Cette avance figure à l'actif du bilan en immobilisations financières et fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 2 771 K€ au 31 décembre 2007. Le montant total des intérêts facturés par la Société à sa filiale au titre de cette avance s'élève à 218 K€ en 2007.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2007 est présentée dans les tableaux suivants :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	Paiements dus à moins d'un an	Paiements dus de un à cinq ans	Paiements dus à plus de cinq ans
Dettes à long terme (a)	920	920		-
Obligations en matière de location-financement (b)	376	105	271	-
Contrats de location simple (c)	1 179	479	700	-
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total	2 475	1 504	971	-

Autres engagements commerciaux (en milliers d'euros)	Total	Engagements à moins d'un an	Engagements de un à cinq ans	Engagements à plus de cinq ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit				
Garanties (d)	90		90	-
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
Total	90		90	-

(a) Cf. note 13.

(b) Il s'agit des redevances futures à payer au titre des contrats de crédit-bail. Cf note 20.

(c) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules et de location immobilière. Les deux baux commerciaux contractés par la Société ont été renouvelés sur l'exercice 2007 pour une durée de trois ans.

(d) Dans le cadre de ses activités courantes, la Société accorde certaines garanties dont la plus significative au 31 décembre 2007 est la suivante :

42 SICAV ayant une valeur de 90 K€ au 31 décembre 2007, ont été nanties en faveur de l'organisme bailleur du siège social de la Société sis rue Brunel à Paris;

D'autre part, la Société a signé le 23 octobre 2006 avec la Société Générale un contrat de prise ferme (Pacéo) d'une durée de deux ans. Pendant la durée de ce contrat et sous certaines conditions, la Société peut vendre un maximum de 3 millions d'actions à la Société Générale qui s'est engagée à les acheter. En

contrepartie, la Société s'est engagée à compenser la Société Générale pour la partie non utilisée de ce contrat.

20. CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

La Société loue certains de ses équipements au travers de contrats de crédit-bail.

Le montant de la dotation aux amortissements qui aurait été enregistrée au titre de l'exercice clos et au titre des exercices précédents si les biens avaient été acquis par la Société est présenté dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL				
(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice 2007	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 095	141	1 721	374
Autres immobilisations corporelles	36	0	36	0
Immobilisations en cours				
TOTAUX	2 131	141	1 757	374

Les engagements de la Société au titre des contrats en vigueur au 31 décembre 2007 sont résumés dans le tableau suivant :

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL							
	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES RESTANT A PAYER				PRIX D'ACHAT RESIDUEL
(en milliers d'euros)	DE L'EXERCICE 2007	CUMULEES	JUSQU'A 1 AN	+ 1 AN A 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL A PAYER	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	66	66	116	284		400	4
Autres immobilisations corporelles			-			-	-
Immobilisations en cours							
TOTAUX	66	66	116	284		400	4

21. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à 929 K€ au cours de l'exercice 2007, contre 924 K€ en 2006. A l'identique de l'exercice 2006, une somme de 60 K€ a été provisionnée dans les comptes de l'exercice 2007 au titre des jetons de présence de l'année 2007 pour les membres du Conseil de Surveillance.

22. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la Société sur l'exercice 2007 s'élève à 48 personnes (dont 33 cadres et 15 employés) contre 43 pour l'exercice précédent.

23. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 2 835 heures au 31 décembre 2007. Au cours de l'année 2007, 97 heures ont fait l'objet d'une demande de la part des salariés. Conformément aux principes comptables décrits au paragraphe 2.10, la Société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2007.

24. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient à hauteur de 100% la société ExonHit Therapeutics Inc, localisée au 217 Perry Parkway, Gaithersburg, Etats-Unis. Au titre de l'exercice 2007, la société ExonHit Therapeutics Inc a réalisé une perte de 1 393 KUSD. Au 31 décembre 2007, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à - 4 079 KUSD.

25. ETABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDÉS

La Société établit des comptes consolidés préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (règlement 99-02 du Comité de la Réglementation comptable).

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et de sa filiale détenue à 100% aux Etats-Unis, ExonHit Therapeutics Inc.

26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 15 janvier 2008, les fondateurs (Bruno Toqué, Laurent Bracco et Fabien Schweighoffer) ont démissionné de leur fonction au sein du Directoire et de leur contrat de travail avec date d'effet le 31 mars 2008. Toutefois, les fondateurs continueront de conseiller ExonHit dans le cadre d'un contrat conclu avec la Société. Le contrat prévoit, en plein accord avec Allergan, que les fondateurs resteront impliqués dans l'exécution de la collaboration avec Allergan.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	4 510 441		4 510 441
Prêts	90 750		90 750
Autres immobilisations financières	4 601 191		4 601 191
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 096 637	1 096 637	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	188 768	188 768	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 791 375	378 149	1 413 226
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	464 652	464 652	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	104 279	104 279	
Etat - Divers			
Groupe et associés	23 350	23 350	
Débiteurs divers	8	8	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	175 586	175 586	
TOTAL GENERAL	8 445 847	2 431 430	6 014 417

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	13 522 178	13 522 178		
Fournisseurs et comptes rattachés	919 807	919 807		
Personnel et comptes rattachés	952 878	952 878		
Sécurité sociale et autres organismes	904 166	904 166		
Impôts sur les bénéfices	353 233	353 233		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées	42 658	42 658		
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés	156 217	156 217		
Groupe et associés	520 574	520 574		
Autres dettes	150	150		
Dette représentat. de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 883 981	1 524 822	359 159	
TOTAL GENERAL	19 255 841	18 896 682	359 159	



Exonhit Therapeutics S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Exonhit Therapeutics S.A, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

AUDIT ET DIAGNOSTIC

25, rue de Lübeck
75116 Paris
S.à.r.l. au capital de € 182.938

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Exonhit Therapeutics S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Exonhit Therapeutics S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Exonhit Therapeutics S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

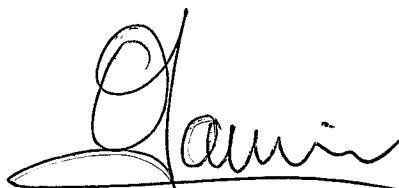
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 28 mars 2008

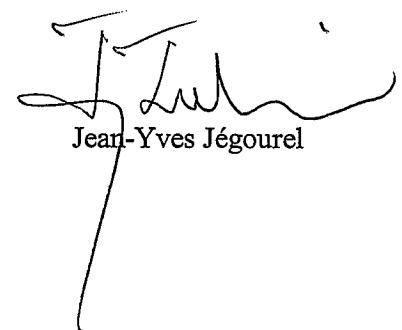
Les Commissaires aux Comptes

AUDIT ET DIAGNOSTIC

ERNST & YOUNG Audit



Olivier Maurin



Jean-Yves Jégourel